Docusign Envelope ID: 916516B1-ECEF-408F-AC65-C50D281D23F4

AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Société HIGHSKILL, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000,00€, dont le siège social est situé au 66 Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RCS de Paris sous le n° 920 311 818, représentée par GENIUS HOLDING agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président, elle-même représentée par Monsieur Mohamed ELLOUZE agissant en en sa qualité de président.

(Ci-après dénommée la « Société »)

D'une part,

ET

Anis JAZIRI né le 27/08/1985 à Monastir - TUNISIE , de nationalité Tunisienne, immatriculé à la Sécurité Sociale sous le numéro 1 85 08 99 351 521 37 et demeurant à l'Adresse 15 Avenue De La Sabernaude, 95110 SANNOIS.

(Ci-après dénommé le « Salarié »)

D'autre part,

La Société et le Salarié seront ci-après dénommés ensemble les « Parties » et individuellement la « Partie ».

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Initial AJ

Paraphe ME

Docusign Envelope ID: 916516B1-ECEF-408F-AC65-C50D281D23F4

Article 1 – Objet de l'Avenant

L'objet de cet avenant, applicable à compter du 01/09/2025, est de procéder à la modification de certaines clauses du contrat de travail initial signé le 31/05/2023, entre l'employeur et le salarié.

Le contrat de travail initial reste inchangé dans ses autres clauses.

Article 2 – Durée de Travail

Mr Anis JAZIRI relève, pour le calcul de son temps de travail, du forfait mensuel en heures.
A ce titre, la durée de travail du salarié est fixée à 151,67 heures auxquelles viennent s'ajouter 18 heures supplémentaires structurelles par mois majorées à 25%.

Soit un total mensuel de 169,67 heures.

Le Forfait n'exclut pas qu'il puisse être demandé au salarié, si nécessaire, des heures supplémentaires.

Article 3 – Rémunération

Le Salarié percevra une rémunération forfaitaire annuelle brute de 63 595,56 Euros, soit 5 299,63 Euros (Cinq Mille Deux Cent Quatre-Vingt Dix-Neuf Euros et Soixante Trois Centimes) de rémunération mensuelle brute.

Cette rémunération mensuelle brute se décompose comme suit :

- Salaire de base pour 151,67 heures : 4615 Euros bruts ;
- Forfait heures supplémentaires pour 18 heures : 684,63 Euros bruts.

Docusign Envelope ID: 916516B1-ECEF-408F-AC65-C50D281D23F4

Article 4 – Emploi et Classification

Cet emploi est classé de la manière suivante :

Catégorie professionnelle : CADRE / Position 3.2 - Coefficient 210

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties,

À **Paris**, le 01/09/2025

Le Salarié
Anis JAZIRI

La Société
Mohamed ELLOUZE
Président

DS

HIGH SKILL
66 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
Tél. : +33 (0)6 85 53 01 20
Siret : 92031181800016

Lu & Approuvé - Bon pour Accord

Signed by:
Anis JAZIRI
7BCEDB4766B14C0...

Signé par :
Mohamed Ellouze
60E611B5329F478...

*** Faire précéder la signature du Salarié de la mention "Lu et approuvé - Bon pour accord",**
Les deux parties doivent parapher chaque page et signer la page de signature.